



Une réponse coordonnée : Le Groupe consultatif national en physiothérapie et la COVID-19

Le Groupe consultatif national en physiothérapie (GNCP) comporte quatre membres, qui ont chacun un rôle précis à jouer pour assurer la prestation de services de physiothérapie sûrs et professionnels au Canada :

- Conseil canadien des programmes universitaires en physiothérapie (CCPUP)
- Association canadienne de physiothérapie (ACP)
- Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie (ACORP)
- Agrément de l'enseignement de la physiothérapie au Canada (AEPC)

Le GNCP a pour mission de promouvoir la prestation de services de physiothérapie de qualité et les résultats positifs pour la santé des Canadiens par la collaboration et la communication portant sur des questions d'intérêt mutuel.

L'atteinte de cet objectif collectif n'a jamais été aussi importante ni aussi difficile qu'en ces temps exceptionnels. Comme toutes les professions de la santé réglementées au Canada, les membres du GNCP ont été forcés par la pandémie de COVID-19 à élaborer des approches novatrices pour assurer l'accessibilité des services de physiothérapie sans compromettre la sécurité du public.

Depuis le début de la pandémie, les représentants du GNCP se réunissent donc toutes les deux semaines pour échanger de l'information et coordonner une réponse commune. Dans l'intervalle, les membres du GNCP ont pris d'importantes mesures visant à atténuer les bouleversements causés par la pandémie, surtout auprès des étudiants en physiothérapie, des physiothérapeutes actifs, des professionnels formés à l'étranger souhaitant obtenir l'autorisation de pratiquer au Canada, et du grand public.

Le CCPUP a pris les mesures suivantes :

- Appuyer l'adaptation des programmes universitaires aux modes de prestation modifiés et à distance.
- Travailler étroitement avec AEPC afin que les expériences en milieu clinique répondent aux normes d'agrément, notamment en ayant recours à la télé-réadaptation dans la mesure du possible pour que les étudiants puissent poursuivre leur formation.
- Inciter les responsables des programmes et les dirigeants de la formation clinique à collaborer en suivant des principes directeurs pour maintenir la prestation d'une formation en physiothérapie de qualité partout au Canada.
- Communiquer régulièrement et ouvertement avec l'ACORP pour harmoniser dans la mesure du possible les nouveaux horaires des programmes avec ceux des ECP.

L'ACP a pris les mesures suivantes :

- Proposer un Programme d'aide aux membres qui prévoit des rabais sur les frais d'adhésion et l'assurance responsabilité professionnelle ainsi que d'autres accords de paiement.
- Communiquer régulièrement et ouvertement avec les étudiants et les nouveaux diplômés par l'intermédiaire de son Assemblée nationale des étudiants et de réunions ponctuelles avec des dirigeants de la communauté étudiante.
- Faire connaître les besoins des membres en pratique privée (guides pour la réouverture des cliniques), des étudiants, des professionnels offrant des soins de courte durée (EPI) et de bien d'autres parties prenantes auprès des membres du GNCP, des compagnies d'assurance et d'autres intervenants.
- Offrir de l'encadrement, des ressources et de la formation aux professionnels pour la prestation sûre de soins à l'ère de la COVID-19.
- Sensibiliser les gouvernements au rôle important que jouent les physiothérapeutes en tant que fournisseurs de soins primaires et travailleurs essentiels.

L'ACORP a pris les mesures suivantes :

- Ajouter des dates d'ECP pour compenser les examens reportés en raison de la pandémie.
- Mettre en place une option de surveillance à distance du volet écrit de l'ECP pour accroître la capacité d'examen et tenir compte des préférences des candidats pendant la pandémie.
- Accorder un délai aux candidats à l'accréditation qui n'ont pas pu passer les examens en raison de leur report.
- Tenir compte de l'expérience en télé-réadaptation des physiothérapeutes formés à l'étranger dans le calcul des heures de pratique clinique supervisée.

Les organismes de réglementation de la physiothérapie ont pris les mesures suivantes :

- Ajuster les frais d'inscription et les périodes de renouvellement pour répondre aux besoins des membres.
- Prolonger les permis provisoires des candidats en attente d'examens cliniques.
- Fournir des indications sur la télé-pratique et les enjeux liés à la COVID-19 pour appuyer la poursuite sécuritaire des soins pour les patients et les physiothérapeutes.

AEPC a pris les mesures suivantes :

- Donner aux établissements scolaires la possibilité de reporter les évaluations d'agrément et les rapports périodiques de 2020.
- Reporter la date d'échéance des décisions d'agrément.
- Éliminer l'obligation pour les programmes agréés de présenter un rapport de changements majeurs pendant la pandémie.
- suspendre l'obligation pour les étudiants de réaliser la gamme habituelle d'expériences cliniques avant l'obtention du diplôme.
- Tenir compte de l'expérience en télé-réadaptation d'un étudiant dans le calcul des 1 025 heures de pratique clinique supervisée requises.

Si la pandémie de COVID-19 a forcé la mise en place de ces nouveaux programmes et de ces changements stratégiques, ceux-ci n'ont jamais contrevenu au mandat du GNCP ou de ses membres.

Autrement dit, les exigences fondamentales des normes d'agrément d'AEPC sont inchangées; les 15 programmes agréés au Canada continuent de former, de superviser et d'évaluer les apprenants selon ces normes rigoureuses; l'évaluation des compétences professionnelles dans le cadre d'un examen écrit et clinique reste impérative; et, aux fins de protection du public, il demeure essentiel de détenir un permis pour être autorisé à pratiquer selon la réglementation locale.

C'est cette rigueur qui nous permet d'exercer une profession autoréglementée. C'est aussi cette rigueur qui forme certains des meilleurs physiothérapeutes au monde, et qui maximise les résultats sur la santé des patients. L'élimination ou l'affaiblissement de l'un ou l'autre de ces éléments, même durant cette période difficile, compromettrait les normes rigoureuses que nous nous imposons collectivement.

Le GNCP continuera de se réunir, de s'adapter, et d'alimenter le dialogue avec la communauté de la physiothérapie pour que, peu importe les défis que nous réserve la COVID-19, nous les relevions de manière coordonnée et responsable.



CANADIAN
COUNCIL OF
PHYSIOTHERAPY
UNIVERSITY
PROGRAMS

CONSEIL
CANADIEN DES
PROGRAMMES
UNIVERSITAIRES DE
PHYSIOTHÉRAPIE



Canadian
Physiotherapy
Association

Association
canadienne de
physiothérapie



CAPR
Canadian Alliance
of Physiotherapy
Regulators

ACORP
Alliance canadienne des
organismes de réglementation
de la physiothérapie



Physiotherapy Education Accreditation Canada
Agrément de l'enseignement de la physiothérapie au Canada